

# Mieux informer sur la protection de l'enfant et de l'adulte

Une nouvelle plateforme nationale d'information ambitionne de répondre aux questions en lien avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. Elle vise également à orienter les personnes concernées en fonction de leur région.



Capture d'écran ©

Apea en bref

Autant que nécessaire, aussi peu que possible : selon ce principe, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) soutiennent les enfants en danger ou les adultes ayant besoin d'aide. Actuellement, environ 150'000 personnes sont accompagnées ou représentées en Suisse dans le cadre de mesures instaurées par les APEA.

Après dix ans, il est manifeste que la collaboration entre les APEA, les curateurs-trices, ainsi que les institutions est efficace. « Nous voyons toutefois un besoin d'optimisation dans la communication avec la population », déclare Kathrin Schweizer, présidente de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). À ses yeux, le travail important des APEA reste pour beaucoup mal connu. « C'est dans ce contexte que nous avons décidé de construire une plateforme d'information nationale sur les questions relatives aux APEA ».

## Résultat d'un processus collaboratif

La plateforme d'information s'adresse au grand public. Elle vise notamment les adultes qui ont besoin d'aide pour eux-mêmes ou pour leurs parents, ou les pères et mères qui ont des questions sur leurs droits et devoirs parentaux. Sous les rubriques « Enfants », « Adultes » et « Procédure », la plateforme répond aux principales questions sur la protection de l'enfant, la protection de l'adulte et le fonctionnement des APEA. Lors de l'élaboration, des personnes sans connaissances professionnelles spécifiques du domaine ont été consultées pour garantir la clarté des informations et la simplicité du langage.

La collaboration de différentes organisations spécialisées, actives dans la protection de l'enfant ou de l'adulte, a été particulièrement précieuse lors de la conception de la plateforme : le Beobachter (différents services de conseil), Artiset (Fédération de prestataires de services pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que les enfants et jeunes ayant besoin de soutien), le centre d'écoute et d'assistance indépendant KESCHA, Pro Senectute (personnes âgées) ou Pro Mente Sana (personnes souffrant de troubles ou d'un handicap psychiques). Toutes les organisations partenaires apportent une contribution spécifique à la plateforme en fournissant des informations importantes dans leurs domaines d'expertise, au moyen de contributions vidéo détaillées et de liens.

« L'Apea en bref » est une plateforme dynamique régulièrement mise à jour avec des informations actuelles. La Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes est responsable de son exploitation.

(Source : communiqué de presse)

[Voir la plateforme](#)